

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DE LA BASE DE PLEIN AIR DE SAINTE-FOY –
DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

SECTION I

NATURE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES -
DESCRIPTION DU PROJET

1. Les services professionnels et techniques en ingénierie, en architecture du paysage ainsi que dans toutes les autres spécialités requises par la nature du projet sont requis pour la préparation des études, des analyses de la planification et toutes autres activités en lien avec la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de travaux de réaménagement de la Base de plein air de Sainte-Foy pouvant consister, mais de façon non limitative, à l'implantation d'une nouvelle plage, à la restauration des rives et à la qualité de l'eau des lacs Laberge, à l'ajout d'infrastructures de loisir et d'équipements sportifs et au démantèlement d'installations existantes.

2. La dépense comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 340 000 \$.

TOTAL : 340 000 \$

Annexe préparée le 14 décembre 2017 par :

Dominic Aubé, ing. f.
Conseiller en environnement
Division du développement durable
Service de la planification de l'aménagement
et de l'environnement